

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 242

4 février 2009

SOMMAIRE

3P Solutions S.A.	11601	Financière Vauban Luxembourg S.A.	11577
AGC & Partners S.à r.l.	11574	F Shipping S.A.	11572
ArcelorMittal Centre Logistique Européen	11575	Gestrimm S.à r.l.	11574
Archand Holding S.à r.l.	11588	Golden Sunny S.A.	11583
Archand S.à r.l.	11588	Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l.	11591
Aries Investment S.à r.l.	11599	Holdimmo S.A.	11577
Asset - Portfolio I GbR S.e c.s.	11576	Inversiones Noa S.à r.l.	11592
Audit & Compliance	11613	Karino S.A.	11602
BlueOrchard Private Equity Fund S.C.A., SICAV-FIS	11601	Key Participations S.A.	11591
BPMJ S.A.	11616	Laval Finance S.A. Holding	11589
BSG Resources Luxembourg S.à r.l.	11588	Les Prairies Vertes	11599
Camola S.A.	11611	Lilet S.à r.l.	11602
ColInvestment Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie Asset - Portfo- lio I GbR S.e c.s.	11576	Logwin Service Luxemburg S.A.	11574
ColInvestment Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie EVC Europe S.e.c.s.	11573	Natefile S.A.	11603
Contiki Resorts International S.A.	11600	Newstar S.A.	11598
Deltasteel Group S.A.	11576	Oasis Fund S.C.A., SICAV-FIS	11601
Drunken Boat S.A.	11576	Patron Kummel S.A.	11573
DuPont Teijin Films Luxembourg S.A.	11570	Pradera Management S.à r.l.	11571
Eastbridge S.à r.l.	11573	QPL Lux S.à r.l.	11582
ECRE-Electronic Contractors Real Estate Europe S.A.	11599	R.J. Claessens & Partners Sàrl	11615
EREL Capital S.à r.l.	11570	Rose Invest International Holding S.A. ...	11590
Espirito Santo Tourism (Europe) S.A.	11577	SKOK Holding S.à r.l.	11589
Europäische Handelsanstalt für Waren und Rohstoffe S.à r.l.	11611	Sofind S.A.	11591
European Business Park Company	11602	Square Holdings (CDE) S.à r.l.	11600
EVC Europe S.e.c.s.	11573	Svenningson Invest S.à r.l.	11590
Fairfax Small Cap S.A.	11614	Ti-Web S.à r.l.	11578
Financement Industriel et Commercial S.A.	11572	Torowear Investments S.A.	11571
		Unicorp Trading S.A.	11583
		Weber & Leroy S.A.	11589
		Wings Luxembourg S.A.	11587
		X-Media S.A.	11582
		Zala S.A.	11578
		ZEUS (Luxembourg) S.à r.l.	11615

EREL Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.933.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 4 décembre 2008 que les gérants suivants ont démissionné à compter du 4 décembre 2008:

- M. Vincent Cormeau;
- M. Bertrand Michaud.

Il résulte par ailleurs de ces mêmes résolutions que les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société, en remplacement de Messieurs Cormeau et Michaud, à compter du 4 décembre 2008 et pour une durée indéterminée.

- M. Laurent Guérineau, né le 3 novembre 1965 in Challons, France;
- Mrs. Delphine Abellard, née le 29 janvier 1964 à Rouen, France.

Ayant tous deux leur adresse professionnelle au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Laurence Burkhard

Assistante Juridique

Référence de publication: 2009009467/5917/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

DuPont Teijin Films Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 38.078.

EXTRAIT

1 Lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 7 janvier 2009 les actionnaires ont décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Monsieur Shunsuke WATANABE de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2009;

- de nommer Monsieur Yukihiro IWABUCHI, né le 3 janvier 1957 à Kogota-cho, Toda-gun, Miyagi-ken, Japon, demeurant à L-2550 Luxembourg, 26, avenue du X Septembre, comme administrateur de la société, avec effet à partir du 1^{er} janvier 2009, son mandat devant expirer lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires;

- de nommer Monsieur Yukihiro IWABUCHI, né le 3 janvier 1957 à Kogota-cho, Toda-gun, Miyagi-ken, Japon, demeurant à L-2550 Luxembourg, 26, avenue du X Septembre, comme délégué à la gestion journalière de la société, avec effet à partir du 1^{er} janvier 2009, pour une durée indéterminée. Le pouvoir de signature de Monsieur Yukihiro Iwabuchi est le suivant:

«signature conjointe avec Monsieur René Tasch pour toutes opérations en relation avec les affaires courantes de la société en l'absence de Monsieur John C. Miller.»;

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Philippe Patrick AZOULAY de son mandat de délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 1^{er} janvier 2009;

- d'accepter la démission de Monsieur Shunsuke WATANABE de son mandat de délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 1^{er} janvier 2009;

- d'accepter la démission de Monsieur Reginald C. MALMBERG de son mandat de délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 1^{er} janvier 2009;

- de modifier le pouvoir de signature de Monsieur René TASCH, demeurant à L-5852 Hesperange, 31, rue d'Iltzig, comme suit:

«signature conjointe avec Monsieur Yukihiro Iwabuchi pour toutes opérations en relation avec les affaires courantes de la société en l'absence de Monsieur John C. Miller.».

2 Par décision du Conseil d'Administration du 7 janvier 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Shunsuke WATANABE de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2009;

- de nommer Monsieur Yukihiro IWABUCHI, né le 3 janvier 1957 à Kogota-cho, Toda-gun, Miyagi-ken, Japon, demeurant à L-2550 Luxembourg, 26, avenue du X Septembre, comme administrateur de la société, avec effet à partir du 1^{er} janvier 2009, son mandat devant expirer lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires;

- de nommer Monsieur Yukihiro IWABUCHI, né le 3 janvier 1957 à Kogota-cho, Toda-gun, Miyagi-ken, Japon, demeurant à L-2550 Luxembourg, 26, avenue du X Septembre, comme délégué à la gestion journalière de la société, avec effet à partir du 1^{er} janvier 2009, pour une durée indéterminée. Le pouvoir de signature de Monsieur Yukihiro Iwabuchi est le suivant:

«signature conjointe avec Monsieur René Tasch pour toutes opérations en relation avec les affaires courantes de la société en l'absence de Monsieur John C. Miller.»;

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Philippe Patrick AZOULAY de son mandat de délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 1^{er} janvier 2009;

- d'accepter la démission de Monsieur Shunsuke WATANABE de son mandat de délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 1^{er} janvier 2009;

- d'accepter la démission de Monsieur Reginald C. MALMBERG de son mandat de délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 1^{er} janvier 2009;

- de modifier le pouvoir de signature de Monsieur René TASCH, demeurant à L-5852 Hesperange, 31, rue d'Iltzig, comme suit:

«signature conjointe avec Monsieur Yukihiro Iwabuchi pour toutes opérations en relation avec les affaires courantes de la société en l'absence de Monsieur John C. Miller.».

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009009465/267/56.

(090007243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pradera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.910.

Par décision de l'associé unique, en date du 11 décembre 2008, il a été décidé de renouveler pour une période illimitée le mandat de gérants qui venait à échéance le 31 décembre 2008 de:

- Monsieur Colin Campbell, Walpole Street, 33, London SW3 4QS, United Kingdom

- Monsieur Paul Whight, Place Stéphanie, 10B-5A, 1050 Bruxelles, Belgique

- Madame Supreetee Saddul, 57B, rue des Faubourgs, 6700 Arlon, Belgique

- Monsieur Jaime Navarro, 28C/Guisando, 28035 Madrid, Espagne

- Monsieur Roberto Limetti, 34, Via Ugo La Malfa, 25100 Brescia, Italie

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour PRADERA MANAGEMENT S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009009470/1126/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Torowear Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.618.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme A & C Management Services Sarl, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2008 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009009487/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03950. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Financement Industriel et Commercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.160.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à.r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme A & C Management Services Sàrl, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2007 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009009488/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03952. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

F Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.533.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 décembre 2008

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président.

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009009531/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Patron Kummel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.659.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 5 novembre 2008

Cinquième Résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à.r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme A & C MANAGEMENT SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009009489/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03954. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.474.586,72.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 décembre 2008

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve la démission de Monsieur Mark BURCH de son poste de gérant de la société avec effet au 31 décembre 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009009490/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03963. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**EVC Europe S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. ColInvestment Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie EVC Europe S.e.c.s.).**

Capital social: EUR 100,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.511.

—
Die Gesellschaft EVC Europe S.e.c.s., mit Sitz in 140, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg wurde am 16. Dezember 2008 unter dem Namen ColInvestment Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie EVC Europe S.e.c.s. gegründet.

Mit Aktionärs-Beschluss vom 22. Dezember 2008 wurde beschlossen, den Namen in EVC Europe S.e.c.s. umzuändern.

Im Auftrag Claudia Schiff

Unterschrift

Managerin

Référence de publication: 2009009493/9326/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04911. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Logwin Service Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 65.708.

—
Aus dem Protokoll des Verwaltungsrats vom 14. August 2008 geht folgendes hervor:

01.

Die Niederlegung von Herrn Ingo Block im Hinblick auf das Amt als Mitglied und Verwaltungsratsmitglied und Administrateur Délégué zum 14.08.2008 wird zur Kenntnis genommen.

02.

Herr Thomas Peter, geb. am 15.12.1967, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, wird mit Wirkung vom 14.08.2008 bis zum Ablauf der ordentlichen Jahreshauptversammlung 2009 in den Verwaltungsrat kooptiert.

03.

Herr Thomas Peter, geb. am 15.12.1967, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, wird mit Wirkung vom 14.08.2008 zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates und Administrateur Délégué bis zur Wahl von Herrn Peter Thomas durch die nächste Aktionärsversammlung bestellt.

Grevenmacher, 2.12.2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009009491/1668/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Gestrimm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.321.

—
Il résulte du procès-verbal d'une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 décembre 2008 que:

M. Marc Schmit, chef-comptable avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, à été nommé à la fonction de gérant de la société en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009009492/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

AGC & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 83.183.

—
Il résulte du procès-verbal des décisions des associés prises en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre 2008 que Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de gérante de la société en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009009502/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

ArcelorMittal Centre Logistique Européen, Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 9.077.

Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale tenue extraordinairement le 21 octobre 2008

L'Assemblée générale prend acte de l'expiration des mandats des administrateurs suivants:

MM. Erlend WITTEVEEN

Jacques DHAM

Albert RINNEN

Gérard STOLL

Jean-Michel dit Jim DENGLER

Nico REUTER

Patrick GASTINEAU

L'Assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

MM. Stefan DEHEYDER, né le 13/04/1967 à B-2800 Mechelen

adresse privée: 8, Turfbeemd, B-2800 Mechelen

Christian KOCH, né le 28/07/1971 à D-Trèves

adresse privée: 39, Moersbroicher Weg, D-40470 Düsseldorf

Pascal GENEST, né le 19/04/1966 à F-Paris 9^{ème}

adresse privée; 10, rue Walram, L-2715 Luxembourg

Messieurs Stefan DEHEYDER,

Christian KOCH

Pascal GENEST

sont nommés pour une période de quatre ans. Leur mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012.

Par ailleurs, l'Assemblée générale décide de proroger le mandat de:

Gérard STOLL, adresse privée: 12, Massewee, L-6186 Gonderange

Jean-Michel dit Jim DENGLER, adresse privée: 183, rue des Champs, L-3442 Dudelange,

Nico REUTER, adresse privée: 7, rue du Kiem, L-5465 Waldbredimus

Patrick GASTINEAU, adresse privée: 28, rue Rosières d'Artois, F-44100 Nantes,

pour une période de quatre ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012.

Dorénavant, le Conseil d'administration se composera comme suit:

MM.

Philippe NICOLAS, administrateur et président du conseil, adresse privée: 17, rue des Cultivateurs, B-6792 Halanzy	date d'expiration AGO 2012
Jean-Jacques GELHAUSEN, administrateur, adresse privée: 18, rue des Prés, L-8147 Bridel	date d'expiration AGO 2012
Gérard STOLL, administrateur, adresse privée: 12, Massewee, L-6186 Gonderange	date d'expiration AGO 2012
Jean-Michel dit Jim DENGLER, administrateur, adresse privée: 183, rue des Champs, L-3442 Dudelange,	date d'expiration AGO 2012
Nico REUTER, administrateur, adresse privée: 7, rue du Kiem, L-5465 Waldbredimus	date d'expiration AGO 2012
Patrick GASTINEAU, administrateur, adresse privée: 28, rue Rosières d'Artois, F-44100 Nantes,	date d'expiration AGO 2012
Stefan DEHEYDER, administrateur, adresse privée: 8, Turfbeemd, B-2800 Mechelen	date d'expiration AGO 2012
Christian KOCH, administrateur, adresse privée: 39, Moersbroicher Weg, D-40470 Dusseldorf	date d'expiration AGO 2012
Pascal GENEST, administrateur, adresse privée: 10, rue Walram, L-2715 Luxembourg	date d'expiration AGO 2012

Differdange, le 21 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009009496/571/60.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00733. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Asset - Portfolio I GbR S.e c.s., Société en Commandite simple,
(anc. ColInvestment Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie Asset - Portfolio I GbR S.e c.s.).**

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.509.

Die Gesellschaft Asset - Portfolio I GbR S.e.c.s., mit Sitz in 140, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg wurde am 16. Dezember 2008 unter dem Namen ColInvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie Asset - Portfolio I GbR S.e es gegründet.

Mit Aktionärs-Beschluss vom 22. Dezember 2008 wurde beschlossen, den Namen in Asset - Portfolio I GbR S.e.c.s. umzuändern.

Im Auftrag Claudia Schiff

Managerin

Référence de publication: 2009009494/9326/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04908. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Drunken Boat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.851.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 novembre 2008 que:

- Le mandat des administrateurs sortants, Mme Olivia CHENAUD, administrateur de société, Présidente, administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 15, rue du cendrier, CH-1201 Genève, Suisse, Mme Geneviève BLAUEN-ARENDET, administrateur de sociétés et M. Fernand HEIM, directeur financier, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, M. Marco Ries, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été reconduit pour une nouvelle période d'un an.

- Il résulte d'autre part d'une résolution du Conseil d'Administration datée du 21 novembre 2008, que Mme Olivia CHENAUD a également été reconduite dans sa fonction d'administrateur-délégué.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009009498/521/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Deltasteel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 76.613.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 décembre 2008 que M. Lionello FERRAZ-ZINI, économiste, avec adresse professionnelle au 10, Via San Salvatore, CH-6902 Lugano-Paradiso a été nommé à la fonction d'administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration, en remplacement de M. Diego COLOMBO, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2009009499/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01419. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Financière Vauban Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.574.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2008:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Madame Michèle HELMINGER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009009503/550/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Holdimmo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 13.224.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2008:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009009504/550/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Espirito Santo Tourism (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.700.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 25 novembre 2008 que l'assemblée a pris note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers & Associados - Sociedade de Revisores Oficiais de Contas, Lda, désormais au Palácio Sottomayor, Rua Sousa Martins, 1- 3º, P-1069-316 Lisbonne, Portugal.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2009009506/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Zala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 98.483.

—
Assemblée générale extraordinaire du 23/12/2008

L'an deux mille huit, le 23 décembre

A Luxembourg, à 18.30 heures.

L'assemblée générale extraordinaire a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré à:

L-2551 Luxembourg, 133 Avenue du X septembre

(ancienne adresse: L -1470 Luxembourg, 7-11, Route d'Esch).

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal est dressé et signé par les comparants, date qu'en tête des présentes.

DONT ACTE.

Signatures.

Référence de publication: 2009009507/289/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Ti-Web S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.000,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 144.061.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société "OCEANSIDE INVEST TRADING Ltd", ayant son siège social à Vantepool Plaza, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), dûment représentée par son gérant FIDSERVE DIRECTORS Ltd, ayant son siège social à Vantepool Plaza, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), à son tour dûment représentée par Madame Laetitia AHLIN, née à Lausanne (Suisse) le 15 juin 1971 avec adresse professionnelle au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

elle-même ici représentée par Monsieur Thierry DOGAT, avec adresse professionnelle au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, signée à Genève (Suisse) en date du 29 décembre 2008.

La dite procuration paraphée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré être le seul associé de la société civile à forme commerciale de Société Anonyme "TI-WEB" (ci-après "la Société") ayant son siège social à Etterbeek (Bruxelles) Belgique, constituée aux termes de ses statuts établis suivant acte reçu par le notaire Paul MASELIS, de résidence à Schaerbeek, le 9 mai 2000, publié aux annexes du Moniteur Belge du 24 mai suivant sous le numéro 63.

L'associée représentant l'intégralité du capital social et renonçant à une convocation préalable, peut valablement délibérer de l'ordre du jour, conscient que certaines des décisions qui vont suivre doivent être adoptées à l'unanimité, donc sans aucun vote contraire ni abstention pour remplir les conditions édictées par l'article 199 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales en matière de transfert du siège social d'un pays étranger au Luxembourg.

Ledit ordre de jour est conçu comme suit:

1. Décision de transférer le siège social de la société "TI-WEB" de la Belgique au Grand-Duché de Luxembourg;
2. Changement de la nationalité de la société en nationalité luxembourgeoise;
3. Décision de transférer le siège de la société de la Belgique vers le Luxembourg avec le maintien de sa personnalité juridique d'origine, de sorte que la Société n'est pas dissoute en Belgique ni liquidée, comportant le transfert de tout son actif et de tout son passif avec continuation de ses comptes sociaux;
4. Etablissement et approbation du bilan d'ouverture de la Société;
6. Décision de transformer la société en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;
7. Refonte des statuts sociaux en conformité avec les lois luxembourgeoises sur les sociétés à responsabilité limitée;
8. Elections statutaires ; fixation du nombre des gérants et nominations;
9. Election d'un représentant ad hoc avec résidence en Belgique pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tous autres services qui peuvent encore s'y manifester en conséquence des délibérations à prendre;
10. Nomination d'un représentant ad hoc avec résidence au Grand-Duché de Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tous autres services qui peuvent se manifester au Grand-Duché de Luxembourg en conséquence des délibérations à prendre;
11. Divers.

Après échanges de vues et délibérations, l'Assemblée approuve par des votes séparés et chaque fois à l'unanimité, sans abstentions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg, et d'établir le siège de la Société à L-1260 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 92, rue de Bonnevoie.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société de belge en luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'assemblée décide que par suite du transfert de son siège social vers le Grand-Duché de Luxembourg, la Société y transporte tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, avec continuation des comptes sociaux, sans dissolution antérieure de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui donc continuera d'exister dorénavant sous la nationalité luxembourgeoise avec le maintien de sa personnalité morale.

Quatrième résolution

L'assemblée confirme que les comptes sociaux arrêtés et approuvés en Belgique sont à considérer simultanément comme comptes du départ de la Société de la Belgique ainsi que comme comptes d'ouverture de la même Société à Luxembourg. Lesdits comptes sociaux étant signés par les comparants et les membres du bureau, se trouvent annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la forme de la Société en celle d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

Sixième résolution

Considérant les résolutions précédentes l'assemblée adopte les statuts suivants:

STATUTS

" **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "TI-WEB S. à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par

la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;

- l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers;

- garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société;

- toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), divisé en deux mille (2.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales."

Septième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à un (1) et de nommer comme gérant de la Société devenue luxembourgeoise Private Trustees S.A., avec siège social à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

La Société est en toutes circonstances engagée par la signature unique de son gérant.

Huitième résolution

L'assemblée générale confère avec signature individuelle à Madame Laetitia AHLIN, prénommée, et Monsieur Paolo PANICO, avec adresse professionnelle à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie, tous pouvoirs pour représenter la Société en Belgique dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de donner procuration à la société anonyme Private Trustees S.A., établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie, pour représenter la Société au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives et fiscales, ainsi que pour effectuer à Luxembourg tous dépôts généralement quelconques, à la suite du transfert du siège et du changement de sa nationalité comme dit ci-avant.

Dixième résolution

L'ensemble des décisions prises par les résolutions précédentes deviendront effectives à l'égard des destinées et au regard de la loi luxembourgeoise à partir du 1^{er} janvier 2009.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le 1^{er} janvier 2009 pour se terminer le 31 décembre 2009.

Souscription

Dans le cadre du transfert du siège social et de l'adoption des statuts conformes à la législation luxembourgeoise tels que repris ci-dessus, le capital social, après l'augmentation de ce capital telle que décidée ci-avant, a été souscrit de manière à ce que la répartition des parts de la Société soit dorénavant comme suit:

OCEANSIDE INVEST TRADING Ltd, préqualifiée	<u>2.000</u>
Total:	2.000

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ 1.500.- € (mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la présente assemblée générale extraordinaire est levée d'un commun accord.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, et plus particulièrement celles reprises aujourd'hui à l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Dogat et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 5 janvier 2009. LAC/2009/259. Reçu deux cent cinquante-sept euros soixante-quatorze cents Eur 0,5% = 257,74

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009010009/5770/190.

(090008396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

QPL Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.362.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 91.881.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alistair Dixon de son poste de Gérant A de la société avec effet au 4 juillet 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Christophoros Papachristophorou résidant professionnellement au 1 Appold Street, Broadgate, London EC2A 2HE, au poste de Gérant A de la société, avec effet au 4 juillet 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009009526/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03964. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

X-Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.362.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre que:

- Monsieur Andrea DE MARIA, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, L-1510, Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 et Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Michèle AMARI, Virgilio RANALLI et Eliseo GRAZIANI, démissionnaires. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée ordinaire qui se tiendra en 2014.

- SER.COM Sàrl, ayant son siège social à Luxembourg, 3, rue Belle Vue, L-1227 a été nommée commissaire en remplacement de ComCo SA, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée ordinaire qui se tiendra en 2014.

- Le siège social est transféré du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009009527/5878/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Unicorp Trading S.A., Société Anonyme,
(anc. Golden Sunny S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 139.212.

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GOLDEN SUNNY S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1593 du 28 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Natacha POGORZELSKI, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en "UNICORP TRADING S.A." et modification de l'article 1^{er} des statuts.

2. Démission de Monsieur Laurent TEITGEN de sa fonction d'administrateur.

3. Création de deux catégories d'administrateurs (A et B).

4. Modification subséquente de l'article 6 alinéa 1 et de l'article 9 alinéa 1 des statuts.

5. Nomination de Monsieur Stéphane WEYDERS et de Monsieur Daniel GALHANO à la fonction d'administrateur de catégorie A.

6. Nomination de Monsieur Babak BOGHRATY à la fonction d'administrateur de catégorie B.

7. Confirmation du mandat du commissaire aux comptes actuel.

8. Adoption d'une version anglaise des statuts.

9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en "UNICORP TRADING S.A.".

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (2^{ème} alinéa).** La Société existe sous la dénomination de UNICORP TRADING S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Laurent TEITGEN de sa fonction d'administrateur de la société et décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs: "administrateurs A" et "administrateurs B".

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts et le premier alinéa de l'article 9 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 6 (1^{er} alinéa).** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, de catégorie A ou de catégorie B, actionnaires ou non."

" **Art. 9 (1^{er} alinéa).** Envers le tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, né à Moyeuve-Grande (France) le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

- Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer administrateur de catégorie B:

- Monsieur Babak BOGHRATY, administrateur de société, né à Téhéran (Iran) le 11 mai 1964, demeurant à CH-8847 Egg SZ, 19, Schlapprig.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer le mandat du commissaire aux comptes actuel à savoir:

C.G. Consulting S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 102.188.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter une version anglaise des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

There exists a société anonyme under the name of "UNICORP TRADING S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) represented by THREE HUNDRED AND TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, class A directors and class B directors, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of one Director A and one Director B or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such

daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Thursday of the month of June at 15.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of cor-

poration, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, N. POGORZELSKI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2008. LAC/2008/51440. Reçu: douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009010000/220/224.

(090008815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Wings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.670.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Géraldine SCHMIT, Christophe DAVEZAC, Fabio MAZZONI et José CORREIA, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme READ S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2006 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009009529/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

BSG Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 92.505.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants de la société, Eddy DOME et Géraldine SCHMIT ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009009532/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03955. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Archand Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 29.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 81.040.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 24 décembre 2008

En date du 24 décembre 2008, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- de mettre fin au mandat de Monsieur Johan Arjan HOOP, résidant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II, comme gérant de la société, et

- de nommer comme nouveau gérant, pour une durée indéterminée, Monsieur Jorrit Willem CROMPVOETS, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, résidant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009009533/321/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Archand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 29.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 81.039.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 30 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal de la décision de l'associé unique en date du 30 décembre 2008 que:

- le mandat de gérant de Madame Bernadette NELISSEN, résidant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II, a été résilié avec effet au 30 décembre 2008;

- Monsieur Jorrit Willem CROMPVOETS, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, résidant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, a été nommé comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009534/321/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

SKOK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.168.554,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.842.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009009536/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03956. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Weber & Leroy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 81.168.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société, le 29 décembre 2008

- Révocation de Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur, avec effet immédiat;
- Nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009009537/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Laval Finance S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 78.294.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 1^{er} décembre 2008

- L'actionnaire unique accepte la démission d'Alpha Management Services (Luxembourg) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
- l'actionnaire unique accepte la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;
- l'actionnaire unique décide de reconduire le mandat de Kitz S.A., comme administrateur de la société, pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

- l'actionnaire unique décide de reconduire le mandat de Monsieur Marc Schintgen, comme administrateur de la société, pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

- l'actionnaire unique décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Alpha Expert S.A. pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 12/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2009009535/777/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11427. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Svenningson Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 76.829.

Décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 29 décembre 2008

L'assemblée des actionnaires décide d'accepter la démission de monsieur Bart Zech et Frank Walenta, avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg en tant que gérants A de la Société et de nommer monsieur Richard Brekelmans et Johan Dejans, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérants B de la Société avec effet au 16 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

La nouvelle liste de signatures autorisées de la Société se compose comme suite:

- Ake Bäck: gérant B

- Bill Andreasson: gérant B

- Johan Dejans: gérant A

- Richard Brekelmans: gérant A

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009009561/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02397. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Rose Invest International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 90.735.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, 9 décembre 2008

- L'actionnaire unique accepte la démission d'Alpha Management Services (Luxembourg) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'actionnaire unique accepte la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

- l'actionnaire unique décide de reconduire le mandat de Monsieur Marc Schintgen, comme administrateur de la société pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

- l'actionnaire unique décide de reconduire le mandat de Kitz S.A., comme administrateur de la société pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

- l'actionnaire unique décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, Alpha Expert S.A., pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2009009538/777/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.873.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 11 juillet 2008 que Monsieur Patrick James Bushnell, né le 6 mai 1952 à Cambridge, United Kingdom et demeurant au Pounce Hall, Swards End, Saffron Walden, Essex CB10 2LE United Kingdom, a été nommé en qualité de Gérant de la Société avec effet au 8 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil de Gérance est désormais la suivante:

- Jeremy Vickerstaff
- David Hemmings
- Chris Reilly
- Patrick James Bushnell

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Company Secretary

Mr Joel Davidson

Référence de publication: 2009009540/8648/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02247. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Sofind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 55.459.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire

L'adresse professionnelle de l'Administrateur de catégorie B de la société est modifiée comme suit:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement désormais au 25, avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour SOFIND S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2009009541/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Key Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 84.845.

—
Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 décembre 2008:

- L'Assemblée a accepté la démission de l'Administrateur Monsieur Stefano GIUFFRA.
- L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire en appelant la société IRMAN LUX S.A., société anonyme ayant son siège social L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht, aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009009542/1921/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00215. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Inversiones Noa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.059.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs. Isabel DIAS, private employee, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Isabel DIAS, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "INVERSIONES NOA S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract

between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders is free and the transfer of sharequotas inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties:

- by the sole signature of any one of the managers in the matters related to the day-to-day management. A matter is assumed to be related to the day-to-day management when it creates an obligation or liability of the company of less than ten thousand Euro (EUR 10,000.-);

- in all other matters by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The supervision of the operations of the company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 18. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2009.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the five hundred (500) sharequotas with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

All the five hundred (500) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred euros (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers for an indefinite period:

1. Mr. Mikaël GUTIERREZ RUIZ, company director, born in Liège, Belgium, on October 18, 1979, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. Mr. Eric MAGRINI, company director, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
3. Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon, Belgium, on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, représenté par Madame Isabel DIAS, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "INVERSIONES NOA S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers:

- par la signature individuelle d'un des gérants pour toutes les questions relevant de la gestion journalière. Sont considérées comme relevant de la gestion journalière toutes les affaires qui engagent la société pour un montant inférieur à dix mille Euros (EUR 10.000,-);

- pour toute autre question, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. Les opérations de la société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Art. 16. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, dûment représenté, déclare souscrire à toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Mikaël GUTIERREZ RUIZ, administrateur de société, né à Liège, Belgique le 18 octobre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de société, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
3. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de société, né à Arlon, Belgique, le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 5 janvier 2009. LAC/2009/273. Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009010007/5770/351.

(090008375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Newstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 80.120.

Décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 décembre 2008

- L'Assemblée a décidé de réélire en tant d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010, Monsieur Jean-Marie NICOLAY, Licencié en droit U.C.L., demeurant 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009009543/1921/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

ECRE-Electronic Contractors Real Estate Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 53.732.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 11 septembre 2006

- Monsieur Sandro CAPUZZO, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 5 septembre 2006.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Fait à Luxembourg, le 11 septembre 2006.

POUR ECRE-ELECTRONIC CONTRACTORS REAL ESTATE EUROPE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009009545/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Les Prairies Vertes, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.259.

—
Extrait du conseil d'administration du 3 décembre 2008

Après délibération, le Conseil d'administration décide de coopter Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurice HOUSSA, démissionnaire.

Le nouvel administrateur ainsi nommé terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009009556/636/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Aries Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.034.

—
Résolutions prises par les associés en date du 1er décembre 2008

- La démission du mandat de Gérant de Monsieur Tommaso DESIDERI, employé privé, résidant au 12, Via Monserrato, I-12100 Cuneo, est actée.

- Monsieur Matteo Francesco RABINO, étudiant, résidant au 5, avenue Princesse Grace, Monaco est nommé nouveau Gérant pour une période statutaire d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Associés de l'an 2009.

Le 1^{er} décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

ARIES INVESTMENT Sàrl

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009009546/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Contiki Resorts International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.179.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 9 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Géraldine SCHMIT et Christophe DAVEZAC, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009009547/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03959. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Square Holdings (CDE) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.375,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.492.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérante de la société susmentionnée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009588/8866/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03992. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Oasis Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 133.568.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 3 décembre 2008

- L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young SA, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Ernst & Young SA, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Sophie MARTINOT / Chritosph LANZ

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009009548/1183/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02686. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

BlueOrchard Private Equity Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 133.605.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 3 décembre 2008

- L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Ernst & Young SA, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Sophie MARTINOT / Chritosph LANZ

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009009549/1183/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02688. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

3P Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 100.858.

Niederlegung des Verwaltungsratsvorsitzes (Delegierter des Verwaltungsrats) und Austritt aus dem Verwaltungsrat

Hiermit trete ich mit Wirkung zum 31.10.2008 aus dem Verwaltungsrat der 3P-Solutions S.A., Echternach/Lux. aus.
01.10.2008.

Carsten Meier.

Référence de publication: 2009009604/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Lilet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 123.028.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolutions

L'Associé Unique décide de transféré le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants de la société, Géraldine SCHMIT et Christophe DAVEZAC, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009009550/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03960. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

European Business Park Company, Société Anonyme.

Siège social: L-9289 Diekirch, 17, rue François-Julien Vannerus.
R.C.S. Luxembourg B 103.736.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 10 septembre 2008

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Mathias WICKLER, demeurant 17, rue J. Vannerus, L-9289 DIEKIRCH, Monsieur Robert FEDERSPIEL, demeurant 11, rue Hicht, L-6238 BREIDWEILER, et Monsieur Arthur WELTER, demeurant 4, rue Nie Gredt, L-1641 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009009551/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02601. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Karino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 54.482.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 novembre 2008 que M. Pierre RICHA, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 6, avenue de Frontenex, CH-1207 Genève, a été nommé à la fonction d'administrateur, en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2009009614/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Natefile S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.060.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NATIXIS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme incorporated under the Laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 35.141 and with registered office at L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, duly represented by Evelyne ETIENNE, Managing Director, and Daniel DROESBEKE, Daily Business Manager.

This appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a "public limited company" (société anonyme), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists a public limited company (société anonyme) in the form of a société anonyme, under the name of "NATEFILE S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only a Sole Shareholder.

The Company is established for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 6 below.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2.

2.1. The corporate objects of the Company are (i) to acquire, hold and dispose, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, and (ii) to own, administrate, develop and manage a portfolio of assets.

2.2 The Company may render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other company, provided that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.3 The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to the entry into any type of loan agreement or security deposit agreement and/or the issue, on a private basis, of notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity instruments, including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any Managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

- to enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

2.4 The Company may perform any commercial, industrial or financial investments or operations and in general, all transactions which it may deem useful to fulfill its corporate objects as well as any operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment and development of its corporate purpose in all areas described above.

Art. 3. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (31.000.- EUR) consisting of three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, paid in amount of twenty-five percent (25 %).

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 6 below.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 5. As long as the Company has only a Sole Shareholder, such Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only a Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 6. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Tuesday of March of each year at 14 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the General Meetings unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not to be a shareholder as his or her proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present or represented and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any General Meeting.

An extraordinary General Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the General Meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a General Meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a General Meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a General Meeting that the Company has a Sole Shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member (the Sole Director) until the ordinary General Meeting following the establishment of the

existence of more than one shareholder. In that case, the Sole Director of the board of directors of the Company assumes all powers conferred by the law to the board of directors. The members of the board of directors or, as the case may be, the Sole Director, need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the General Meeting or as the case may be by a resolution of the Sole Shareholder of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the Sole Shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting or as the case may be by a resolution of the Sole Shareholder of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting as the case may be until the next resolution of the Sole Shareholder of the Company.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the General Meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of a tied vote, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed, in case of urgency or where exceptional circumstances so require, by circular means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically, by means of electronic signature (which is valid under Luxembourg law), by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 8. does not apply where the Company is managed by a Sole Director.

Art. 9. The board of directors, or as the case may be, the Sole Director, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies (the "Companies Law 1915") or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the board of directors, or as the case may be, the Sole Director.

The board of directors, or as the case may be, the Sole Director, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the General Meeting, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two directors of the Company in all matters unless otherwise decided by the General Meeting; or (ii) as the case may be, by the single signature of the Sole Director; or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), which may be shareholders or not, or, where required by law, by one or several independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The General Meeting shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. They shall be eligible for re-appointment. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting.

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the

subscribed capital of the Company as stated in Article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 3 hereof.

The General Meeting, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscribers	Subscribed capital	Paid-in capital	Number of shares
	EUR	EUR	
NATIXIS LUXEMBOURG S.A., prenamed:	31.000.-	7.750.-	310
TOTAL:	31.000.-	7.750.-	310

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of seven thousand seven hundred fifty euro (7.750.- EUR) is as of now available to the Company.

Transitional provisions

1) The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2009.

2) The first annual General Meeting shall be held in 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at one (1).

2. Is appointed as Sole Director:

Monsieur Daniel DROESBEKE, "Director", born in Senlis (60-France) on May 11th, 1961, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The mandate of the Sole Member shall expire immediately after the annual ordinary General Meeting to be held in 2013.

2. To set at one (1) the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) and further resolves to appoint the following as statutory auditor (commissaire aux comptes):

Deloitte S.A., registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 67.895 and with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary General Meeting to be held in 2012.

3. To fix the address of the registered office of the company at L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil huit, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NATIXIS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit de luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.141 et ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ici dûment représentée par Evelyne ETIENNE, Administrateur Délégué et Daniel DROESBEKE, Délégué à la Gestion Quotidienne.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est établi une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "NATEFILE S.A." (la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un Actionnaire Unique.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 6 ci-après.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2.

2.1 La Société a pour objet social (i) d'acquérir, de détenir et de céder, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, des participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et (ii) de devenir propriétaire, administrer, développer et gérer un portefeuille d'actifs.

2.2 La Société peut apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), ou toute autre société, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.3 La Société peut également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas exclusivement par la conclusion de contrats d'emprunts ou de dépôts de garantie et/ou par l'émission, dans un cadre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et toutes autres sortes d'instruments de dette ou de titres de capital, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut avancer des fonds, y compris le produit de tous emprunts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, aux Sociétés Apparentées, ou à toute autre société;

- avancer, prêter ou déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par toute entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions pouvant être considérées comme acceptables;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une ou l'autre des ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toutes Sociétés Apparentées, ou de tous Gérants ou cadres de la Société ou de Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais pas exclusivement, des techniques et instruments destinés à la protéger contre des risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

2.4 La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, tous investissements ou opérations financières et en général, toutes transactions qu'elle considère utile pour l'accomplissement de son objet social ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser l'accomplissement et le développement de son objet social dans tous les domaines décrits ci-avant.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) et chacune, libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25 %).

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 6 ci-après.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de mars de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme son mandataire actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions d'une Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute Assemblée Générale.

Une Assemblée Générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une Assemblée Générale, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établie durant une Assemblée Générale que la Société a un Actionnaire Unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique (l'Administrateur Unique) jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'Administrateur Unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ou, le cas

échéant, l'Administrateur Unique, ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale ou le cas échéant par décision de l'Actionnaire Unique. Les actionnaires de la Société ou, le cas échéant l'Actionnaire Unique, déterminera(ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale ou le cas échéant par décision de l'Actionnaire Unique..

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision de l'Actionnaire Unique.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des Assemblées Générales.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise, en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire, par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'Article 8 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 9. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'Assemblée Générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas .

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'Assemblée Générale; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'Administrateur Unique ; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. L'Assemblée Générale désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 12. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre,

conformément à l'article 3 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Souscripteurs	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre de actions
NATIXIS LUXEMBOURG S.A., prénommée:	31.000.-	7.750.-	310
TOTAL:	31.000.-	7.750.-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) L'Assemblée Générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Résolutions

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

A été appelé aux fonctions d'Administrateur Unique:

Monsieur Daniel DROESBEKE, "administrateur de sociétés", né à Senlis (60-France) le 11 mai 1961, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

Le mandat d'Administrateur Unique se terminera lors de l'Assemblée Générale annuelle devant être tenue en 2013.

2. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

Deloitte S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Le mandat du commissaire aux comptes se terminera lors de l'Assemblée Générale annuelle devant être tenue en 2012.

3. De fixer l'adresse du siège social de la Société à L-1855 Luxembourg, 51, avenue JF Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: E. Etienne, D. Droesbeke et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 5 janvier 2009. LAC/2009/295. Reçu cent cinquante-cinq euros Eur 0,5% = 155,00

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009010008/5770/444.

(090008384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Camola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 3, rue Boltgen.

R.C.S. Luxembourg B 124.430.

La société LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL

Signatures

Référence de publication: 2009009484/680/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Europäische Handelsanstalt für Waren und Rohstoffe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 52, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 144.035.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Herr Ronald GERNS, Notar, geboren in Hannover (Deutschland) am 22. Dezember 1956, wohnhaft in D-60320 Frankfurt am Main, Klaus-Groth-Strasse, 12,

hier vertreten durch Herrn Georges MAJERUS, geschäftsansässig in Luxemburg, durch eine Vollmacht gegeben in Luxemburg am 12. Dezember 2008 in Luxemburg, welche gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Der Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

I. Zweck, Dauer, Name, Sitz

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Geschäftsführung und die Übernahme der unbeschränkten Haftung von Unternehmen sowie das Halten von Beteiligungen an Kapital- bzw. Personengesellschaften. Daneben kann die Gesellschaft den gewerbsmäßigen An- und Verkauf von Edelmetallen, Nicht-Edelmetallen, sonstigen Rohstoffen sowie Waren einschließlich deren jeweiliger Weiterverarbeitung im eigenen Namen und für eigene Rechnung ausüben.

Die Gesellschaft ist zu allen Maßnahmen und Geschäften kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur berechtigt, die der Erreichung und Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können. Hierzu gehören auch die Errichtung von Zweigniederlassungen sowie der Erwerb und die Errichtung von anderen Unternehmen bzw. die Beteiligung daran.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat die Bezeichnung Europäische Handelsanstalt für Waren und Rohstoffe S.à r.l.

Art. 5. Der Gesellschaftssitz wird in der Stadt Luxemburg im Großherzogtum Luxemburg festgelegt. Der Sitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00) pro Anteil. Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Rechtsgeschäftliche Verfügungen eines Gesellschafters über seinen Gesellschaftsanteil oder Teilen hiervon bedürfen zu ihrer Wirksamkeit eines zustimmenden Beschlusses aller anderen Gesellschafter.

Art. 10. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

III. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 13. Dritten gegenüber ist - auch im Fall mehrerer Geschäftsführer - jeder Geschäftsführer unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen (Alleinvertretungsberechtigung). Die Geschäftsführer sind von etwaigen Beschränkungen des Selbstkontrahierens befreit. Vollmachten werden durch die Geschäftsführer privatschriftlich oder aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt.

Art. 14. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

IV. Entscheidungen der Gesellschafter, Gesellschafterversammlung

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung

- (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter,
- (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, zustehen.

V. Geschäftsjahr, Konten, Gewinnausschüttungen

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 20. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 21. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Jeder Gesell-

schaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

VI. Gesellschaftsauflösung, Liquidation

Art. 22. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft. Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die Gesellschaftsanteile wurden vollständig von Herr Ronald GERNS vorbenannt, gezeichnet: Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,00) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft ist in L-2310 Luxemburg, 52, avenue Pasteur.

2. Herr Ralph RISTAU, geboren in Leer (Deutschland) am 13. Februar 1961, geschäftsansäßig in D-60323 Frankfurt am Main, Barckhausstrasse, 1, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Als Geschäftsführer ist er zur Einzelvertretung berechtigt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt, erstellt wird.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Majerus et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 décembre 2008. LAC/2008/52409. Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009009306/5770/120.

(090007852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Audit & Compliance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 115.834.

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Cyril LAMORLETTE, expert-comptable et réviseur d'entreprises, né à Metz (France), le 1^{er} septembre 1974, demeurant au 12, rue Scharfeneck, L-8233 Kehlen;

2.- Monsieur Pierre-François WERY, juriste, né à Liège (Belgique), le 30 octobre 1965, demeurant au 16 Place Félix Gonda, B-4550 Nandrin.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de la société "AUDIT & COMPLIANCE" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 115834, constituée suivant acte

reçu par le notaire soussigné en date du 15 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1291 du 4 juillet 2006.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'échanger les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) contre cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Tous pouvoirs sont conférés au gérant de la Société pour procéder à l'échange des parts sociales anciennes contre les parts sociales nouvelles.

Deuxième résolution

Les associés décident de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) pour le ramener de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par annulation de quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) parts sociales, détenues d'une part par Monsieur Cyril LAMORLETTE, prénommé, pour quarante-quatre mille six cent vingt-cinq (44.625) et détenues d'autre part par Monsieur Pierre-François WERY, prénommé, pour quarante-deux mille huit cent soixante-quinze (42.875).

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour exécuter les présentes.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Cyril LAMORLETTE, expert-comptable et réviseur d'entreprises, né à Metz (France), le 1 ^{er} septembre 1974, demeurant au demeurant au 12, rue Scharfeneck, L-8233 Kehlen, six mille trois cent soixante-quinze parts sociales	6.375
2.- Monsieur Pierre-François WERY, juriste, né à Liège (Belgique), le 30 octobre 1965, demeurant au 16 Place Félix Gonda, B-4550 Nandrin, six mille cent vingt-cinq parts sociales	6.125
TOTAL: douze mille cinq cents parts sociales	12.500."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Strassen, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LAMORLETTE, P.F. WERY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15785. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 JAN. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009009328/239/55.

(090007683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Fairfax Small Cap S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.896.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 19 décembre 2008 que:

- les mandats d'administrateur de Madame Chantal KEEREMAN, juriste, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 LUXEMBOURG, Madame Corinne PHILIPPE, juriste, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 LUXEMBOURG et Monsieur Alex SCHMITT, avocat à la cour, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, ont été

renouvelés avec effet rétroactif au 5 mai 2008 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009560/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02188. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

ZEUS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.815.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Troisième résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants de la société, Géraldine SCHMIT et Christophe DAVEZAC, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

L'Associé unique nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009009559/6341/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03961. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

R.J. Claessens & Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 18, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 132.076.

L'an deux mille huit, le huit décembre,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société R.J. CLAESSENS & PARTNERS S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2436 du 26 octobre 2007 et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B, numéro 132076.

L'assemblée est ouverte à 10 heures sous la présidence de Madame Françoise MAZE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nora BRAHIMI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Les associés présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

La dite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexée.

Resteront pareillement annexées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants.

Exposé du président

Le Président expose ce qui suit et prie le notaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège de la société de L-2430 Luxembourg, 18-20 rue Michel Rodange à L-5553 REMICH, 18 quai de la Moselle

2. Divers

B) Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

C) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurants à l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange à L-5553 REMICH, 18 quai de la Moselle

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 4 de statuts est modifié comme suit:

Art. 4. (1^{er} alinéa). Le siège social est établi à Remich. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec l notaire le présent acte.

Signé: F. MAZE, A. SIEBENALER, N. BRAHIMI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50402. Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SAND.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009009410/242/51.

(090007413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

BPMJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.009.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 21 novembre 2008

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme

BPMJ S.A.

P. MULLER / R. MULLER

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009009574/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.